

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question supplémentaire. Des membres du personnel de la ferme expérimentale ont-ils été arrêtés pour avoir cultivé et avoir été trouvés en possession de ces produits narcotiques? Si l'on n'a pas procédé à de telles arrestations en vertu du Code criminel, le ministre pourrait-il nous dire aux termes de quelle loi ces personnes ont été épargnées?

L'hon. M. Turner: On n'a pas procédé à de telles arrestations, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Prince-Albert a la parole.

M. Woolliams: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai posé au procureur général du Canada une question simple et directe: le gouvernement autorise-t-il certains membres de la société à enfreindre la loi, en sanctionnant leur conduite, alors qu'il en poursuit d'autres pour avoir commis les mêmes infractions? Il y a certainement lieu de poser la question de privilège. Cela touche tous les députés et tous les Canadiens. Nous avons déjà vu l'autre côté de la Chambre violer la loi et cela se répète maintenant.

• (2.30 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au très honorable représentant de Prince-Albert.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À L'ELDORADO—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question, je voudrais dire que j'ai été si touché de la réception de tous les députés que n'était-ce le Règlement, mon ascendance galloise se manifesterait par un hymne de louange. Par conséquent, ma question d'aujourd'hui sera, comme toujours, non provocante.

Je voudrais poser au ministre du Travail une question au sujet de la situation à Uranium City et de la grève à la société nucléaire Eldorado. Où en est cette grève, a-t-elle été réglée, et que fait le gouvernement à cet égard?

L'honorable Bryce Mackasey (ministre du Travail): Puisque le très honorable représentant m'a fait l'honneur de m'adresser la première question depuis son retour, ma réponse sera aussi impartiale que possible. Sur l'initiative du député de Meadow Lake, membre de l'opposition, une réunion s'est tenue vendredi dernier à Ottawa, sous la présidence d'un fonctionnaire du ministère du Travail, à laquelle ont assisté des représentants de la direction et des ouvriers, ainsi que le maire de la collectivité en question et le président de la Chambre de Commerce. A la suite de cette réunion, mon ministère m'a fait savoir que la direc-

tion et les ouvriers sont maintenant disposés à accepter les services de médiation du ministère du Travail. Un médiateur a été nommé et je crois que les négociations reprendront dès demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà qui est excellent, monsieur l'Orateur. Le ministre fera-t-il tout son possible afin qu'une entente soit conclue par l'entremise du médiateur, car un pareil état de choses paralyse l'activité commerciale et détruit cette ville des plus actives?

L'hon. M. Mackasey: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai déjà nommé une personne, qui à mon avis, est l'un de nos meilleurs médiateurs, M. Tysoe de Vancouver et si cela n'est pas suffisant, alors nous mettrons d'autres moyens à la disposition de la direction et du syndicat. Si je me fie à mon instinct, je dirais que si les deux parties portent à cette collectivité autant d'intérêt qu'en a manifesté le très honorable député, on devrait en arriver à conclure une entente très bientôt.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une société de la Couronne devrait donner le meilleur d'elle-même.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE CONSOLIDATION DE L'IMPERIAL OIL—LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier j'ai posé une question concernant la consolidation à Edmonton des activités de l'Imperial Oil dans les Prairies. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait-il me fournir une réponse maintenant?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, même s'il pose sa question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le député pense à moi, je crois. Je me suis renseigné. L'Imperial Oil n'a pas consulté le ministère au sujet de la consolidation de ses activités à Edmonton. Il y a quatre mois, un représentant officiel de la compagnie s'est mis en rapport avec le ministère afin de savoir quel genre d'aide la compagnie pouvait obtenir en vue de cette consolidation. On lui a répondu que la ville d'Edmonton n'est pas dans une région désignée et, en conséquence, que la compagnie n'avait droit à aucun encouragement. De plus, comme le député le sait, la loi sur les subventions au développement régional ne couvre pas les raffineries. C'est tout ce que nous savons au sujet de cette affaire.

La veille de l'annonce, mes fonctionnaires ont rencontré ceux de la Saskatchewan, mais je ne sais pas si le gouvernement de cette province connaissait la décision d'Imperial Oil car il n'en a pas été question.

Mr. Rowland: Étant donné d'après le ministre, qu'Edmonton se classe comme une région à expansion économique rapide mais non Winnipeg et Regina, consulterait-il la société Imperial Oil au sujet de la possibilité d'établir l'usine dans une des régions à croissance économique lente?